Rencontre avec le Président du Conseil Régional. Au programme :

• les investissements dans nos EPLEFPA (devenir du Programme Prévisionnel d'Investissement, priorités, programmation, cas particuliers de nos ateliers techniques sur fond de « Produire autrement »...) ;

• le devenir de la maintenance informatique dans les lycées (voir article ci-après)

• les conditions de travail des ex TOS ADL (dotations, remplacements, déprécarisation, double autorité...)

• la nouvelle procédure concernant la carte des formations initiales de la voie professionnelle (objectifs, contexte, calendrier, méthode, effets...) ;

• la situation des CFAA et des CFPPA (politique de formation, aspects qualitatifs et financiers,...)

Le SNETAP-FSU vous rendra compte des échanges qui auront lieu sur l'ensemble de ses points d'importance pour l'avenir de nos EPL dès le prochain numéro de notre revue... à paraître début novembre.

Techniciens Formation Recherche en informatique en danger

Deux agents d'état, spécialisés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, constitue une des **spécificités de l'enseignement agricole public** :

- un technicien, appelé **TFR**, qui est en charge de la partie technique : gestion du parc, administration réseau, maintenance informatique, assistance aux utilisateurs…

- un enseignant appelé professeur **TIM**, qui met en place des projets pédagogiques numériques et qui contribue à la formation du personnel.

Ce service informatique travaille au sein d'un **réseau régional** animé par un coordinateur, appelé DRTIC, qui dépend de la DRAAF.

Au **niveau national**, des outils sont à disposition pour que ces personnels informatiques puissent échanger et partager leur expérience.

Ces spécificités ont fait leur preuve depuis des années, que ce soit d'un point de vue pédagogique ou technique.

Illustration du Conseil Régional ! - juin 2014 -

Spécificités en danger

L'état ayant souhaité décentraliser les missions des TFR informatiques (loi Peillon), chaque conseil régional devra mettre en place le système de son choix. Celui proposé par la Région Centre dans un document présenté dans les instances, nous inquiète tout particulièrement. Pour rappel, le Conseil Régional depuis quelques années a déjà confié la gestion des réseaux pédagogiques à un Groupement d'Intérêt Publique (GIP RECIA) et privatisé l'assistance aux utilisateurs (télégestion), sans jamais prendre en compte les agents d'état en poste dans les établissements agricoles publics. Malgré les demandes répétées de ces agents et du SNETAP, aucune réelle avancée n'a été faite dans ce domaine, les collègues ne pouvant être que spectateur des décisions du Conseil Régional.

A la lecture de ce nouveau document, nous déplorons qu'aucune allusion à un partenariat ne soit faite, pire encore nous découvrons que le Conseil Régional souhaite attribuer à un personnel lambda avec, je cite, « quelques heures de formation » la maintenance de niveau 1, et créer une équipe mobile pour la maintenance de niveau 2. Pourquoi ne pas travailler avec le personnel déjà en place, comme cela aurait dû être fait depuis de nombreuses années ? Comment est-il possible d'être plus performant en remplaçant nos professionnels, par un personnel non qualifié appuyé sur une équipe mobile?

De plus, les équipes pédagogiques et les apprenants ne sont pas satisfaits du système en place : des dysfonctionnements pendant les cours, des pertes de données dues à des sauvegardes inopérantes, et d'autres problèmes techniques qui rythment le quotidien des utilisateurs, tout ceci sous le regard impuissant de nos équipes qui n'ont pas la main sur le système.

L'enseignement agricole public peut être fier d'avoir un système qui a fait ses preuves, sur fond de pédagogie et de travail de terrain. Nous avons la certitude qu'une collaboration entre les TFR et enseignants TIM et les services du Conseil Régional nous permettrait de développer les usages numériques et de rendre un service de qualité aux usagers du service public.

Vous l'aurez compris, nous ne saurions, en l'état, nous prononcer favorablement par rapport au dispositif présenté dans ce document du Conseil Régional. Nous souhaitons que ce dernier prenne conscience de nos spécificités et qu'il se rapproche de la DRAAF pour écrire un document propre à l'enseignement agricole public, qui inclura un partenariat entre nos équipes et celle de la Région Centre. Les représentants des personnels souhaitent être pleinement associés à la réflexion à conduire. Réunir un CTREA autour de cette question spécifique, en présence de l'élu en charge du dossier et des services compétents, permettrait cet échange.

snetap FSU Centre

VII Corrigé !

Bulletin du SNETAP-FSU de la région Centre

1er septembre 2014 - n°9

EDITO Encore une rentrée incertaine... dans un monde qui ne l'est pas moins. Mais faut-il pour autant se résoudre à ce que d'aucuns nous présentent comme inéluctable ? A la manière de l'ancienne patronne des patrons qui professait il n'y a pas encore si longtemps : "La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ?".

Eh bien non ! Les personnels de l'Enseignement Agricole Public persistent à refuser de considérer les plafonds d'effectifs comme une règle de bonne gestion, de même ils ne se résolvent pas à considérer comme normal de compter dans leurs rangs deux fois plus de précaires qu'à l'EN, ou encore à attendre que les exigences des référentiels du bac pro soient revues à la baisse parce que l'individualisation mise en œuvre jusque là s'avère inopérante pour répondre aux jeunes qui ont besoin d'un parcours en 4 ans...

Ainsi, le SNETAP-FSU reste-t-il plus que jamais mobilisé afin que la priorité soit pleinement redonner à l'EAP. Ce numéro de rentrée de notre revue régionale témoigne, à sa mesure, de cet impératif que constitue notre mobilisation collective... pour ne surtout pas renoncer à porter haut et fort nos revendications légitimes pour un enseignement public de qualité avec des agents reconnus et des usagers respectés.

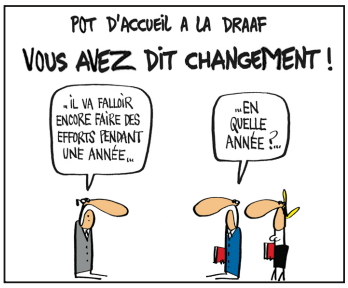

Ainsi, serons-nous à l'offensive dès la nomination d'une autorité académique profondément remaniée, de même le Conseil Régional du Centre se devra de nous amener des réponses par rapport à nombre de dossiers sensibles pour l'avenir de nos EPL (classes pro, dotations ADL, maintenance informatique, conditions de travail dans les CFA-CFPPA, soutien à nos exploitations agricoles...). Bonne lecture et bonne rentrée militante aux côtés du SNETAP-FSU !

Syndicalisation - Élections professionnelles

Conseil Régional

Rentrée : lycées, CFA-CFPPA...

DRAAF SRFD

Rentrée dans l'EAP : mobilisation nécessaire...

Le 20 mai dernier au Mans, la région Centre était au rendez-vous : Chartres, Fondettes, Blois, Vendôme,.. soit pas moins d'une quinzaine de collègues ayant fait le déplacement pour interpeller le Ministre de l'Agriculture sur ses terres sarthoises...

S'en est suivie une audience dans les 3 jours avec Stéphane Le Foll. Peu d'avancées directes, reconnaissons-le. Mais une mise sous pression salutaire et des suites à venir dès septembre : le Ministre étant cette fois lui-même demandeur d'une nouvelle rencontre sur fond de rentrée toujours compliquée (avec des plafonnements d'effectifs au mieux assouplis, des problèmes de remplacements qui demeurent...).

Le SNETAP répondra présent et dressera au Ministre un bilan de rentrée sans concession, fort des remontées des personnels via nos sections d'établissement. Sur la base des réponses et mesures concrètes qui s'ensuivront ou non, nous déciderons ensemble des actions à engager.

... le SNETAP-FSU toujours à l'impulsion !

Les intermittents de la DRAAF et du SRFD...

3 ans et puis s'en va. François Projetti, DRAAF Centre poursuit sa carrière en Aquitaine à compter de cette rentrée. A l'heure du bilan que reste-t-il vu du côté de l'Enseignement Agricole... Public ? Une brève suffira assurément (une seule classe ouverte en 3 ans sur 11 lycées, un recul historique en matière de temps de travail sur le CFPPA de Chartres...). Des velléités surtout, faute de moyens suffisants certainement, mais aussi de capacité à prendre position et à engager le bras de fer... vis-à-vis de la DGER (qui à deux reprises aura bloqué d'autorité l'ouverture d'une seconde pro NJPF à Chartres en dépit des « engagements » du DRAAF), vis-à-vis du Privé (dont certains établissements du 18, du 37 comme du 41 n'hésitent pas depuis plus de 2 ans maintenant à diffuser de la pub mensongère en dépit des « menaces » du DRAAF) ou encore vis-à-vis du Conseil Régional (qui persiste concernant la carte des formations professionnelles à s'affranchir des avis des instances représentatives de l'Éducation en dépit des « belles promesses » des autorités académiques).

Les représentants SNETAP auront tout de même réussi à arracher un PSEAP – projet stratégique de l'EAP (qui reste à faire vivre), un guide visant à rappeler les règles aux établissements en matière de publicité (qui est toujours bloqué au niveau du service juridique de la DGER), une relance du réseau régional des CFPPA (qui doit encore passer des paroles aux actes) et des indicateurs fiables pour suivre les heures d'individualisation dûes aux élèves ou encore les dotations en personnels (reste à arracher les améliorations qui s'imposent...).

Le départ du DRAAF étant conjoint avec celui de sa chef de SRFD, le SNETAP-FSU Centre veillera à ce que ce « mercato », que l'on subit en période de rentrée, ne mette pas nos EPL en difficulté. Le secrétariat régional demandera à être reçu au plus tôt, afin de porter avec force auprès de cette autorité académique « renouvelée » les revendications de l'Enseignement Agricole Public Centre et de ses personnels.

Recul historique au CFPPA de Chartres et menace avancée pour le CFAAD 28 !

Nouvelle directrice d'EPL et nouvelles ambitions personnelles sans doute...

Le SNETAP vous avez relaté la manière dont la directrice d'EPL avait décidé fin 2013 de « passer le motoculteur » dans l'organisation du service des ex-TOS-ADL... Il avait alors fallu toute la détermination des agents et de nos représentants, pour obtenir un recul partiel de la direction de l'EPL suite à une médiation du directeur des services de la collectivité.

Dès le début 2014, la direction s'attaquait, après un intermède concernant la bonne manière de décompter les jours fériés (sic), au protocole du CFA-CFPPA 28. Objectif affiché : passer aux 1607 h et accessoirement remettre à plat l'ensemble des conditions de travail. Devant la mobilisation des agents du CFA et les interventions réitérées du SNETAP local et régional, la Directrice a fini par reculer (pour l'heure) sur les 1607 h et redonner du temps aux négociations qui en fait n'avaient jamais réellement commencé au niveau du CFA. En revanche, elle a choisi le passage en force au niveau du CFPPA (de 724 h à 764 h de FFE) sous couvert d'une revalorisation salariale en trompe-l'œil... Le CA (hors représentant des personnels) a entériné sans ciller, conseillers régionaux de gauche y compris.

Ce mode de gouvernance et ce mépris affiché du Protocole de 1998, seul texte de référence actuellement en vigueur, ne sauraient perdurer à Chartres et moins encore s'étendre à d'autres EPL. Le SNETAP, aux côtés des personnels, ne désarmera pas et invite l'ensemble des agents des centres de la région à entrer en résistance !

Une exploitation de perdue ... Une de retrouvée ???

L'EPL 41 dispose encore de la seule exploitation 100 % bio en région Centre : la ferme Saint-Maurice de Lamotte-Beuvron. En 2010, la Fédération Française d'Équitation émet le souhait d'acheter cette exploitation. La Région Centre accepte le principe de la vente et s'engage à racheter une autre exploitation, proche de Vendôme et Montoire, et surtout en bio. Le principe de vente contre rachat est acté en CA.

Cependant, après un suivi régulier du SNETAP dans toutes les instances et plus de trois années d'atermoiement de la DRAAF et du Conseil Régional, ces derniers n'ont rien d'autre à proposer que l'installation d'un atelier avicole sur le site de l'exploitation d'Areines-Vendôme en prévoyant un apport (qui reste hypothétique) d'une trentaine d'hectares autour de ce site.

Les personnels de Vendôme-Montoire ne peuvent pas accepter une telle reculade. Après avoir boycotté un CA et manifesté leur mécontentement, les représentants des personnels ont interpellé les élus régionaux et professionnels pour relancer le processus de recherche d'exploitation. Et… en mai 2014, un agriculteur proche de Montoire, sur le point de prendre sa retraite, a proposé son exploitation à l'EPL 41. Celle-ci est tout à fait représentative des exploitations du bassin de recrutement des deux sites, Montoire et Vendôme. De plus sa reconversion en bio ne poserait aucun problème.

Après intervention directe du SNETAP auprès de Chantal Rebout (élue chargée des lycées de la région) et Sophie Hémery (directrice des lycées), le DRAAF et la vice présidente de la Région participaient au dernier CA. Les représentants des personnels ont alors présenté cette exploitation et demandé qu'une étude soit réalisée avant de rejeter cette opportunité. Ils l'ont obtenue : le Conseil Régional s'est engagé à mandater la SAFER afin de se pencher plus précisément sur cette nouvelle option, et l'EPL doit réaliser une étude de faisabilité socio-économique à la rentrée. Cette exploitation serait l'occasion de répondre aux attentes de l'agriculture du XXIième siècle : "apprendre à produire autrement"... vous vous rappelez ?!

Syndicalisation - Élections professionnelles

Accroche un peu racoleuse, n'est-il pas ? Un clin d'œil en effet, car la période qui s'ouvre va d'autant plus se prêter à ce type d'opération que la campagne de syndicalisation habituelle sera doublée de celle des élections professionnelles du 4 décembre prochain, .

Les grandes manœuvres ont déjà commencé en fin d'année scolaire dernière et vont n'en doutons pas s'accélérer... avec l'agitation et la mousse dont certaines organisations syndicales sont capables en pareille configuration (création ou remise à jour de sites internet incertains, occupation outrancière des espaces numériques, postures clientélistes...). Pour autant, les personnels, syndiqués ou non, ne sont pas dupes.

Le SNETAP, de son côté, va bien évidemment mener campagne, mais il le fera en mettant en avant son action réelle au quotidien au service de l'EAP et de ses agents, et ce depuis près de 50 ans.

L'enjeu est d'importance, car il s'agit bien pour l'ensemble des agents de la fonction publique de choisir pour les 4 années à venir leurs représentants. Le message qui ressortira des urnes sera, n'en doutons pas, largement commenté et interprété par ceux qui nous gouvernent... Aux personnels de faire massivement le choix du SNETAP-FSU.

Enfin, pour revenir sur le trait d'humour par lequel nous avons choisi de débuter cet article, l'information est toute à fait sérieuse et le fait d'avoir transformer la remise fiscale en crédit d'impôt depuis l'an dernier constitue une avancée indéniable pour l'ensemble des personnels (imposables comme non imposables), les avancées de ce type étant suffisamment rares en ce moment pour le souligner !